



> **EDITO** : Face à la résurgence des tensions, des crises et des conflits, la pertinence des droits humains..... 1

> **LA FIDH, 90 ANS DE LUTTE ET DE VICTOIRES** ..... 2

> **ÉTAT DE DROIT** : Résurgence des crises et conflits sur le continent ..... 3

- Côte d'Ivoire : le temps de la justice ?
- Soudan et Soudan du Sud : Urgence pour les droits de l'Homme
- Mali : au cœur des ténèbres, entre crimes de guerre et fanatisme
- RDC : En toute impunité

> **JUSTICE** : Renforcer la justice nationale par la CPI, l'enjeu de la complémentarité..... 14

- En bref..... 18

> **DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME** : Toujours sous la menace ..... 19

> **CAMPAGNES** : ..... 21

- Un pas vers l'abolition de la peine de mort en Afrique
- L'Afrique pour les droits des femmes : ratifier et respecter

> **MÉCANISMES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX** : Des avancées, des déceptions ..... 22

> **INTERVIEW** : « La situation dans le Nord est toujours aussi épouvantable », entretien avec Me Moctar Mariko, président de l'Association malienne des droits de l'Homme (AMDH) ..... 24

## > EDITO

### Face à la résurgence des tensions, des crises et des conflits, la pertinence des droits humains

De la Côte d'Ivoire aux deux Soudan, en passant par le Mali, la Guinée-Bissau ou la RDC, la résurgence des crises et des conflits en Afrique est évidente. Pour autant, si ces crises et ces conflits reflètent la complexité des tensions qui parcourent le continent, elles reflètent aussi les avancées et les conséquences des luttes démocratiques, tant en Afrique subsaharienne qu'au Maghreb. A ceux qui voyaient le printemps arabe éclore au sud du Sahara, il faut leur rappeler que l'Afrique a déjà majoritairement vécu ses révolutions d'émancipation du colonialisme puis des dictatures dures et des partis uniques, souvent dans les années 90. Depuis lors, l'Afrique vit au gré des luttes de pouvoirs et des luttes démocratiques, de leurs hauts et de leurs bas, dans des transitions politiques sous tension.

La FIDH et ses organisations membres africaines agissent avec la perspective que ces crises, ces conflits et ces tensions sont aussi l'expression d'un équilibre lent et fastidieux à établir entre les forces de l'instabilité et celles qui luttent en faveur de la démocratie et l'État de droit. Cette analyse a encore été résumée par **Me Sidiki KABA**, président d'Honneur de la FIDH dans son ouvrage publié en juin 2012 « *Afrique de l'Ouest : Conjuguer la paix, la sécurité et la justice pour construire un espace respectueux des droits humains* » dont les principes ont une portée universelle.



### AFRIQUE DE L'OUEST

Conjuguer la paix, la sécurité et la justice pour construire un espace respectueux des droits humains

Depuis un an, la FIDH et ses ligues se sont constituées parties civiles aux côtés des victimes de la crise post-électorale en Côte d'Ivoire ; ont poursuivi les actions judiciaires en Guinée ; ont établi des «feuilles de route droits de l'Homme» au Soudan du Sud ou encore en République démocratique du Congo ; ont enquêté sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme au Zimbabwe et en Gambie, des droits des femmes en Ouganda, ou encore sur les crimes internationaux perpétrés au Mali. La diplomatie des droits de l'Homme mise en œuvre par la FIDH et ses ligues s'est pleinement exprimée auprès des chefs d'État et des autorités nationales, tant lors des missions que lors des sommets de l'Union africaine et des sessions de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples en permettant aux défenseurs des droits de l'Homme d'être présents et de faire entendre leur voix.

Le défi de nos organisations est aussi de préparer les défis de demain d'un continent africain en transition et qui concentre aussi des enjeux mondiaux : l'exploitation des matières premières, la démocratisation des institutions internationales, les premiers pas d'une justice internationale qui deviendrait pleinement universelle, le bond du développement dans le respect de l'environnement et des peuples, les constructions nationales et de l'État de droit.... Certains États africains ont ouvert la voie, comme le Sénégal, le Ghana, le Cap Vert, la Zambie ou le Bénin et l'Afrique du Sud, même si certaines tensions les ont agité un temps. Mais comme une feuille de route, ces États ont su construire des institutions, des sociétés civiles et des contre-pouvoirs permettant de gérer les tensions, les crises et même les conflits. Placer les droits humains au cœur de la construction de l'État et des institutions régionales africaines n'est aujourd'hui plus uniquement pertinent, c'est une nécessité.

### **L'équipe Afrique**

## **> LA FIDH, 90 ANS DE LUTTE ET DE VICTOIRES**

**La FIDH célèbre cette année son 90ème anniversaire. Créée par plusieurs ligues européennes des droits humains dont la Ligue française, en 1922, la première organisation internationale de défense des droits humains regroupe aujourd'hui 164 ligues dans plus de 100 pays.**



Dès 1927, la FIDH lance un appel à la communauté internationale pour l'adoption d'une « Déclaration mondiale des droits de l'Homme » et pour la création d'une Cour criminelle internationale permanente. Quelques décennies plus tard, la Déclaration universelle des droits de l'Homme est adoptée et la Cour pénale internationale voit le jour : deux grandes victoires de la FIDH. Les droits de l'Homme disposent dorénavant d'un cadre juridique et chaque être humain est en droit de les revendiquer.

Notre ambition aujourd'hui est d'incarner un mouvement mondial de défense des droits de l'Homme, dont l'action s'articule autour de 6 priorités : la protection des défenseurs des droits humains, des droits de femmes, des droits des migrants, la lutte contre l'impunité, le respect des droits humains dans le cadre de la mondialisation et des situations de conflit et de crise.

La défense des valeurs et droits universels est notre ligne de défense et d'action. Pour cela, la FIDH enquête, dénonce et dialogue avec l'ensemble des forces politiques et des acteurs d'influence. Et si le chemin est parfois parsemé d'obstacles, le combat n'est pas vain. **Les résultats et les victoires sont nombreuses.**

*« Exiger l'universalité des droits demande abnégation et courage. Le combat est quotidien et dans certains pays, les risques sont permanents. Notre vice-président Ales Bialiatski (Belarus) et notre secrétaire général Nabeel Rajab (Bahrein), ainsi que 26 membres de notre mouvement sont ainsi emprisonnés pour leur engagement en faveur des libertés fondamentales. Nous souhaitons aujourd'hui leur rendre hommage et leur répéter que nous nous mobiliserons sans relâche pour obtenir leur libération », a déclaré Souhayr Belhassen.*

A l'occasion de cet anniversaire, la FIDH a réalisé un document présentant 90 ans de lutte et de victoires de l'action de la FIDH. > Voir le film sur <http://www.fidh.org/La-FIDH-90-ans-de-lutte-et-de-12545>

## > ÉTAT DE DROIT : Résurgence des conflits sur le continent

### CÔTE D'IVOIRE : Le temps de la justice ?

#### Un contexte particulièrement tendu

Un an et demi après la crise post-électorale qui a vu s'affronter militairement pendant plus de 4 mois pro-Gbagbo et pro-Ouattara, la Côte d'Ivoire doit toujours faire face à de nombreux défis : sécuritaire, judiciaire, mémoriel et politique. La crise politique de novembre 2010, et la guerre civile qui suivit, a fait entre 3000 et 5000 victimes : exécutions sommaires, assassinats, viols et autres crimes sexuels, actes de pillages, déplacement forcé. Ces graves violations des droits de l'Homme ont été le fait des éléments armés des deux camps en conflit. Aujourd'hui, les auteurs de ces crimes restent en partie impunis alors que de nouvelles violations des droits de l'Homme sont perpétrés, notamment dans l'ouest du pays.

Le peuple ivoirien sort divisé et défiant d'une crise qui a entamé davantage la légitimité de l'État. Pour la nouvelle administration d'Alassane Dramane Ouattara, il s'agit donc non seulement de mener la reconstruction du pays, mais aussi de bâtir un État de droit. Les tensions politiques, sociales, et leur récurrente instrumentalisation ethnique, ont été exacerbées par le conflit. La nécessité d'instaurer l'État de droit, une justice équitable, une réforme de l'armée, et une cohabitation pacifique entre les populations a été illustrée par l'attaque du camp de déplacés de Nahibly près de Duékoué le 20 juillet 2012, au cours de laquelle 5 000 personnes ont été de nouveau déplacées et des cas d'exécutions sommaires et extra-judiciaires par des éléments des FRCI découverts par la FIDH et ses ligues en mission dans la région. La multiplication des attaques contre l'armée ivoirienne depuis le mois de juin 2012 a rendu la situation encore plus tendue et le retour de l'armée dans les rues s'est accompagné de nombreuses violations des droits de l'Homme (lieux de détention secrets, disparitions forcées, arrestations arbitraires, torture, extorsion de fonds, barrages, etc). La responsabilité des Commandants de Zone, les fameux « ComZone » est de nouveau posée. La réforme du secteur de la sécurité (RSS) est également déterminante pour la stabilité et un meilleur respect des droits humains, alors que l'on compte des milliers de miliciens et autres combattants non-immatriculés dans le pays.

### **Une justice ambivalente**

Afin de véritablement tourner cette page de la crise et dans un souci d'établissement de la vérité, la FIDH agit pour que justice soit rendue à toutes les victimes. La traduction en justice de tous les principaux auteurs des violences et des violations des droits de l'Homme pendant la crise post-électorale est une grande part du processus de réconciliation nationale ivoirien. Au niveau national, la justice ivoirienne apparaît ambivalente, à plusieurs égards. Si les trois instructions ouvertes pour les faits et crimes commis pendant la crise post-électorale avancent, elles demeurent encore trop déséquilibrées : pour le moment aucun responsable du camp Ouattara/Soro n'a encore été inquiété, alors que 120 pro-Gbagbo sont inculpés ou inquiétés à divers titres. Pourtant, il est avéré que des crimes ont été commis par tous les camps. Au niveau international, l'affaire Gbagbo se poursuit à La Haye, où l'ancien président est inculpé pour quatre chefs de crimes contre l'humanité et détenu depuis le 30 novembre 2011, et alors qu'un mandat d'arrêt contre Simone Gbagbo, son épouse, a été rendu public le 22 novembre 2012. L'audience de confirmation des charges à son encontre doit se tenir le 19 février 2013. (voir encadré p.7)

### **Une réconciliation nationale au point mort**

Créée par ordonnance du chef de l'État le 13 juillet 2011 et présidée par Charles Konan Banny, la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) a officiellement pour objectif de « faire la lumière sur les crises passées et récentes, identifier et donner la parole aux victimes, entendre les auteurs de violations et proposer des réparations aux victimes en favorisant la réconciliation nationale »<sup>1</sup>. Après plus d'un an d'existence, si la CDVR a mis en place certains mécanismes nécessaires à la manifestation des vérités, ses activités réelles restent encore largement insuffisantes et peu convaincantes. A maintes reprises, la FIDH a encouragé la CDVR à réaliser un travail plus approfondi, notamment en étudiant les faits commis, en enquêtant et en établissant un réel programme d'écoute des victimes, seule manière de placer les victimes au cœur du processus de justice et de réconciliation.

## **Actions**

### **> 4 missions de contacts et judiciaires qui aboutissent à des dizaines de constitutions de parties civiles**

**> Dès février 2011, la FIDH s'était rendue en Côte d'Ivoire** afin de constater et documenter les violations des droits de l'Homme perpétrées pendant la crise post-électorale. La mission avait déjà tiré la sonnette d'alarme, dénonçant un bilan des affrontements et de la répression dramatique, laissant présager d'une guerre civile.

**> Rencontre avec les nouvelles autorités et enquêtes :** En juin 2011, Souhayr Belhassen et Sidiki Kaba menaient une mission de contact et d'enquête en Côte d'Ivoire. Pour engager les nouvelles autorités, notamment le président Alassane Ouattara, sur les enjeux et les défis de la sécurité, la justice et la réconciliation. Dans son volet enquête, la mission avait établi que les crimes perpétrés à Abidjan et dans l'ouest du pays impliquaient tant les Forces de défense et de sécurité (FDS) et des milices pro-Gbagbo, que des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) et les Dozos, pro-Ouattara. La FIDH insistait également sur la nature de ces crimes, tous constitutifs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

**> 75 victimes parties civiles :** La mission judiciaire d'avril 2012 a permis à la FIDH et ses organisations membres en Côte d'Ivoire, la LIDHO<sup>2</sup> et le MIDH<sup>3</sup>, de faire un premier bilan des procédures judiciaires sur les crimes commis lors de la crise post-électorale et de constituer en tant que parties civiles dans les procédures en cours, 75 victimes et familles de victimes issues de chacun des deux camps.

**> Les crimes sexuels enfin pris en compte :** au cours de cette même mission, il est apparu que le champ des enquêtes confiées à 3 juges d'instruction ne comprenait pas les crimes sexuels.

1. Source : [www.cdvr.ci](http://www.cdvr.ci)

2. Ligue ivoirienne des droits de l'Homme.

3. Mouvement ivoirien pour les droits humains.

Après l'intervention de la FIDH, du MIDH et de la LIDHO, le procureur de la République a pris un réquisitoire supplétif élargissant la saisine des juges d'instruction et incluant enfin les crimes sexuels dans leurs enquêtes et poursuites.

> **Faire avancer la justice** : En octobre 2012, Me Sidiki Kaba et Me Patrick Baudouin ont mené une 4<sup>ème</sup> mission de contact, judiciaire et d'enquête en Côte d'Ivoire. Il s'agissait d'évaluer l'état d'avancement des procédures nationales dans le dossier de la crise post-électorale, d'accompagner les dizaines de victimes que le GAJ assiste dans leurs auditions devant les juges d'instruction mais aussi de rencontrer les autorités nationales afin de juger de leur volonté de lutter efficacement contre l'impunité des auteurs de violations graves des droits de l'Homme. Dans ces procédures judiciaires sur la crise post-électorale, il ressort que les efforts, les moyens affectés et les capacités des trois magistrats instructeurs pour mener à bien ces enquêtes sont positifs et vont dans le sens d'une justice impartiale. Bien des obstacles devront toutefois être surmontés pour parvenir à cet impératif de justice.



> **Découverte du charnier de Duékoué** : La mission s'est également rendue dans l'ouest du pays, afin d'assister les victimes de la crise post-électorale dans les auditions judiciaires mais aussi pour enquêter sur les violences qui ont eu lieu à Duékoué et au camp de déplacés de Nahibly en juillet dernier. Lors de ces enquêtes, la mission a permis la découverte d'un charnier à la périphérie de la ville, duquel six personnes exécutées sommairement ont été extraites. La justice ivoirienne est saisie du dossier, **une enquête est en cours**. Concernant cette affaire, nos organisations ont décidé de recourir à nouveau au GAJ de la FIDH pour soutenir les victimes dans leurs constitutions de partie civile afin de contribuer à faire toute la lumière sur ces violences et rétablir les victimes dans leurs droits.

> **Pour une complémentarité positive entre justice nationale et justice internationale** : Dès le début de la crise, la FIDH avait appelé au renforcement de l'ONUCI dans ses capacités d'action, à la mise en place d'une Commission d'enquête internationale, et à l'ouverture d'une enquête par le Procureur de la Cour pénale internationale, sur les crimes commis en Côte d'Ivoire. En outre, la FIDH alimente régulièrement les travaux de la CPI, en transmettant des communications au Bureau du Procureur. Parallèlement, la FIDH n'a eu de cesse d'insister sur le fait que le processus de justice ivoirien doit être l'expression de l'action conjuguée des juridictions ivoiriennes et de la CPI, afin de traduire en justice tous les responsables de violations des droits de l'Homme, quel que soit leur camp.

> **Un plaidoyer international renforcé pour l'État de droit et la justice**

> Participation à des interfaces internationales et régionales. Objectif : mobiliser les acteurs politiques et de la société civile sur la nécessité de soutenir le processus de réconciliation nationale, garantir l'instauration d'une paix durable en Côte d'Ivoire mais aussi dans la région ouest-africaine.

- 50<sup>ème</sup> (octobre 2011), 51<sup>ème</sup> (avril 2012) et 52<sup>ème</sup> (octobre 2012) Sessions ordinaires de la CADHP à Banjul, Gambie et à Yamoussoukro, Côte d'Ivoire
- 17<sup>ème</sup> (juillet 2011), 18<sup>ème</sup> (janvier 2012) et 19<sup>ème</sup> (juillet 2012) Sommet des Chefs d'États et de gouvernements de l'Union africaine
- 19<sup>ème</sup> (février-mars 2012) et 20<sup>ème</sup> (juin-juillet 2012) Sessions du Conseil des droits de l'Homme à Genève, Suisse

### > *Des notes et rapports*

- Avril 2011 – L’urgence de stopper l’escalade vers la guerre civile
- Janvier 2011 – Crise politique sur fond de violations des droits humains : éviter que le contentieux électoral ne dégénère en guerre civile
- Janvier 2013 – Pour que justice soit faite (à paraître)

### > *Des positions publiques / Médias*

Objectif : sensibiliser et mobiliser la communauté internationale sur la situation en Côte d’Ivoire

- Une douzaine de communiqués de presse diffusés
- Participation à plusieurs débats et émissions, dont la dernière du 19 octobre 2012
- Des dizaines d’articles de presse écrite, audio, audiovisuelle

### > *Des résultats et des impacts*

La très forte mobilisation de la FIDH, du MIDH et de la LIDHO a notamment contribué à :

- Constitution de la FIDH, de la LIDHO et du MIDH en tant que parties civiles aux côtés de 75 victimes de graves violations des droits de l’Homme perpétrées durant la crise post-électorale devant les juridictions ivoiriennes
- Élargissement aux crimes sexuels de la saisine des juges d’instruction dans l’enquête sur les crimes commis lors de la crise post-électorale
- Ouverture et poursuite d’une enquête par la CPI dès octobre 2011
- Découverte d’une fosse commune et soutien à la constitution de partie civile d’une dizaine de victimes et familles de victimes dans l’affaire de l’attaque du camp de déplacés de Nahibly (Duékoué)
- Création d’une Commission internationale d’enquête chargée de faire toute la lumière « sur les faits et les circonstances entourant les allégations de violations graves des droits de l’Homme perpétrées en Côte d’Ivoire à la suite de l’élection présidentielle du 28 novembre 2010, en vue d’identifier les responsables de tels actes et de les traduire en justice » par le Conseil des droits de l’Homme des Nations unies dès mars 2011
- Réactions fortes et prises de position du Conseil de sécurité des Nations unies, de l’Union africaine, de la CADHP et de l’Union européenne concernant la situation humanitaire et des droits de l’Homme en Côte d’Ivoire et appelant à la fin des violations.

## **Agenda / suivi des actions**

La FIDH poursuit son action en faveur de la justice et de la réconciliation nationale en Côte d’Ivoire

- Un **rapport de mission** (janvier 2013) revenant sur les observations de la FIDH et ses organisations membres quant à l’avancement des procédures judiciaires nationales, le processus de réconciliation nationale et l’instauration d’un État de droit en Côte d’Ivoire
- Un **suivi de l’action judiciaire** du GAJ en contribuant aux enquêtes, procédures et en accompagnant les victimes
- Des **missions de suivi judiciaires et de contacts** avec les autorités nationales
- Des **réunions stratégiques** avec les diplomaties influentes et le Rapporteur spécial du Conseil des droits de l’Homme des Nations unies
- Des **contributions au travail d’enquête de la CPI** et participation à la prochaine audience de confirmation des charges à l’encontre de Laurent Gbagbo
- Des **recherches de financements** permettant de soutenir l’action de la FIDH, du GAJ et des ligues en Côte d’Ivoire



## Chronologie de l’Affaire Gbagbo

**11 avril 2011** : Laurent Gbagbo est arrêté par les Forces républicaines de Côte d’Ivoire (FRCI) dans la résidence présidentielle à l’issue de 4 mois de combats et un pilonnement intensif des forces françaises Licorne sous mandat onusien et la Mission des Nations unies en Côte d’Ivoire (ONUCI). Il est détenu à l’hôtel Ivoire avant d’être transféré à Khorogho, au Nord du pays.

**23 juin 2011** : le Procureur de la Cour Pénale Internationale (CPI) d’alors, Luis Moreno Ocampo, demande à la Chambre préliminaire III de la CPI d’ouvrir une enquête sur les crimes de guerre et crimes contre l’humanité qui auraient été commis à la fois par les forces pro-Gbagbo et les forces pro-Ouattara en Côte d’Ivoire depuis le deuxième tour des élections, le 28 novembre 2010.

**3 octobre 2011** : la Chambre préliminaire III de la CPI autorise l’ouverture d’une enquête sur les crimes de sa compétence commis en Côte d’Ivoire depuis le 28 novembre 2010.

**23 novembre 2011** : la Chambre préliminaire III délivre un mandat d’arrêt sous scellé à l’encontre de Laurent Gbagbo qui n’a été rendu public qu’après sa notification à l’intéressé.

**29 novembre 2011** : l’ex-président est accusé en tant que « coauteur indirect », au sens de l’article 25 3 a du Statut de Rome, de crimes contre l’humanité pour quatre chefs d’inculpation : meurtres, viols et autres violences sexuelles, actes de persécution et autres actes inhumains, qui auraient été perpétrés dans le contexte des violences post-électorales survenues sur le territoire de la Côte d’Ivoire entre le 16 décembre 2010 et le 12 avril 2011.

**13 juillet 2012** : la Chambre préliminaire I de la CPI a rejeté la demande de remise en liberté provisoire de Laurent Gbagbo.

**26 octobre 2012** : la Chambre d’appel de la CPI a confirmé la décision du 13 juillet 2012 de la Chambre préliminaire I en rejetant la demande de liberté provisoire de Laurent Gbagbo. Selon la Chambre d’appel, la libération de l’ancien président pourrait entraver l’enquête en raison de ses moyens financiers encore disponibles et de l’existence d’un réseau de partisans « important et bien organisé ».

**2 novembre 2012** : la Chambre préliminaire I de la CPI a décidé que Laurent Gbagbo était apte à participer à la procédure devant la Cour.

**19 février 2013** : audience de confirmation des charges devant la Chambre préliminaire I de la CPI à La Haye.

Bien que l’inculpation et le transfèrement de Laurent Gbagbo soit un premier pas vers le jugement des crimes perpétrés lors des violences post-électorales, la CPI et les autorités judiciaires ivoiriennes doivent poursuivre leur travail d’enquête sur les crimes internationaux commis en Côte d’Ivoire depuis 2002, afin d’établir les responsabilités de tous les auteurs de ces crimes, y compris parmi les forces ayant soutenu le président Alassane Ouattara.

À ce jour, Laurent Gbagbo est le seul ivoirien ayant fait l’objet d’un mandat d’arrêt public, arrêté et transféré à la CPI, dans le cadre de la saisine de la Cour par la Côte d’Ivoire. Cependant, le 22 novembre 2012, la Chambre préliminaire III a levé les scellés d’un mandat d’arrêt confidentiel délivré contre Mme Simone Gbagbo, épouse de l’ancien président ivoirien délivré le 29 février 2012 par la Cour. Elle est aussi accusée de « crimes contre l’humanité, constitués de meurtres, de viols et d’autres formes de violences sexuelles, d’actes de persécution et d’autres actes inhumains, commis par les Forces de défense et de sécurité ivoiriennes appuyées par des milices de jeunes et des mercenaires loyaux à Laurent Gbagbo, sur le territoire de la Côte d’Ivoire entre le 16 décembre 2010 et le 12 avril 2011 ».

# SOUDAN ET SOUDAN DU SUD : Urgence pour les droits de l'Homme

## > Soudan

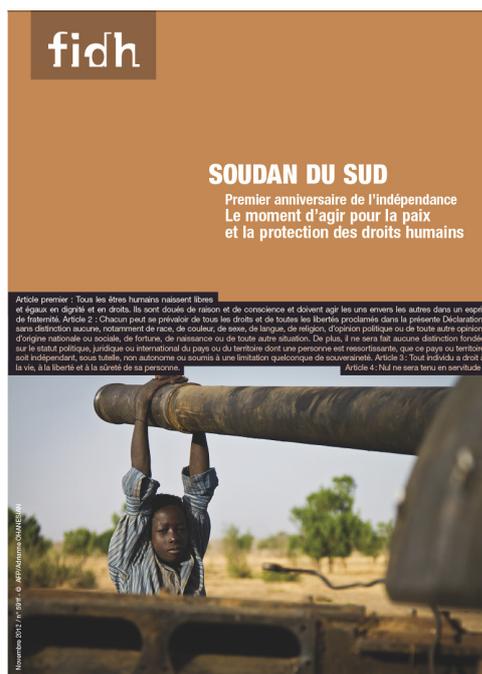
La situation des droits de l'Homme au Soudan reste extrêmement précaire et préoccupante. Ces douze derniers mois ont vu une généralisation des mouvements de revendications et manifestations de jeunes en faveur d'un changement du régime en place, d'une justice plus équitable et de la paix. En réponse, les autorités soudanaises répriment sévèrement et systématiquement toute tentative de la société civile de promouvoir la démocratie et le respect des libertés fondamentales. La National Intelligence and Security Services (NISS), notamment, procède à des arrestations et détentions arbitraires, fait usage de la torture et harcèle de nombreux militants et défenseurs des droits de l'Homme. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la FIDH et de l'OMCT, a recensé et dénoncé plus d'une trentaine de cas de violations des droits de l'Homme à l'encontre de défenseurs des droits de l'Homme soudanais depuis mai 2012.

## Intisar Sharif libérée !

S'agissant de la situation des droits des femmes, le constat est tout aussi alarmant. Le cas d'Intisar Sharif, accusée d'adultère sous l'article 146.1(a) du Code pénal soudanais, en est une parfaite illustration. Le 13 mai 2012, la Cour criminelle d'Ombada, dans l'État de Khartoum, a condamné Intisar Sharif à mort par lapidation. Pendant le procès, Intisar Sharif n'a eu accès ni à un avocat, ni à un interprète malgré sa connaissance limitée de la langue arabe. Le 21 juin 2012, et après la mobilisation de 42 organisations de défense des droits de l'Homme, dont la FIDH et son organisation membre au Soudan, l'African Centre for Justice and Peace Studies (ACJPS), Intisar Sharif a été libérée et toutes les charges retenues contre elle ont été abandonnées.

## Recrudescence des violations au Darfour

Au Darfour, la situation ne cesse de se détériorer. Les combats entre forces du gouvernement, mouvements d'opposition et factions rebelles ont vu une forte recrudescence en 2012, faisant plusieurs dizaines de victimes civiles. Des milices attaquent villages après villages, pillant et laissant de nombreux tués et blessés derrière eux. Parallèlement, l'armée soudanaise empêche le bon déroulement du travail de la mission des Nations unies au Darfour (MINUAD). Le 5 novembre 2012, l'armée soudanaise a ainsi bloqué une patrouille de la MINUAD alors qu'elle se rendait au village de Sigili à la suite d'une attaque et afin d'enquêter et de venir en aide aux victimes.



« Premier anniversaire de l'indépendance : le moment d'agir pour la paix et la protection des droits humains », FIDH, juillet 2012.

## > Soudan du Sud

Le 9 juillet 2011, le Soudan du Sud devenait le 54ème État membre de l'Union africaine en accédant à l'indépendance. En effet, du 9 au 15 janvier 2011, plus de 98 % des sud soudanais s'étaient exprimés en faveur de l'indépendance lors du référendum prévu par l'Accord de paix global de 2005. Cette scission du Soudan a été le résultat de plus de 20 ans de conflits, crises et négociations entre les deux Soudan, ayant laissé la population du Soudan du Sud face à un héritage de violence et d'impunité.

La FIDH avait déjà souligné à l'époque que cette indépendance ne devait pas être considérée comme un aboutissement mais, au contraire, un nouveau départ pour le Soudan du Sud, lui permettant de rompre avec ce passé de violence et de conflit en plaçant les droits humains au cœur du projet politique des nouvelles autorités.

## Actions

### > *Une mission internationale d'enquête au Soudan du Sud*

En avril 2012, la FIDH a mandaté une mission d'enquête au Soudan du Sud afin d'évaluer la situation des droits de l'Homme au Soudan du Sud depuis l'indépendance et les dynamiques pour l'avenir du nouvel État.

- **Constat n°1 : les populations civiles sont les premières victimes** des différends qui opposent depuis plusieurs mois le Soudan et le Soudan du Sud. Ces différends concernent le statut de la région d'Abyei, la délimitation de la frontière, le soutien allégué aux groupes rebelles agissant au Sud Kordofan/Nil Bleu et au Soudan du Sud ou encore le montant des frais de transit du pétrole du Soudan du Sud vers le Soudan. La dégradation des relations entre les deux États s'est illustrée par des bombardements aériens aveugles, des exécutions sommaires, des déplacements forcés et autres violations graves touchant principalement les populations civiles, lesquelles sont aussi les premières victimes, des deux côtés de la frontière, de la grave crise économique résultant de la fermeture, début 2012, des vannes du pétrole.
- **Constat n°2 : il est urgent de mettre en place des structures** de promotion et de protection des droits de l'Homme dans ce jeune État au risque de voir se multiplier à l'avenir les abus d'autorités, une justice partielle, des conflits inter-ethniques et un pouvoir autoritaire, autant de facteurs de potentielles violations massives des droits de l'Homme. La FIDH propose pour ce faire une feuille de route en matière de droits de l'Homme pour relever ces défis.

### > *Un plaidoyer international*

> Participation à des interfaces internationales et régionales Objectif : mobiliser les acteurs politiques et de la société civile sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme au Soudan, la nécessité de soutenir les efforts en faveur de la résolution du conflit entre les deux Soudan et pour l'instauration d'un État de droit, respectueux des droits de l'Homme au Soudan du Sud

- 50ème (octobre 2011) et 51ème (avril 2012) Sessions ordinaires de la CADHP à Banjul, Gambie
- 18ème (janvier 2012) et 19ème (juillet 2012) Sommet des Chefs d'États et de gouvernements de l'Union africaine
- 21ème (septembre 2012) Sessions du Conseil des droits de l'Homme à Genève, Suisse

### > *Des notes et rapports*

- 6 juillet 2012 – Rapport de mission internationale d'enquête « Le moment d'agir pour la paix et la protection des droits de l'Homme ». Le rapport fait état d'une vive inquiétude quant à la situation des droits de l'Homme dans ce pays et recommande l'établissement d'un cadre légal et institutionnel de protection approprié de même que le règlement immédiat et effectif des désaccords qui persistent avec le Soudan voisin.

### > *Des positions publiques / Médias*

Objectif : sensibiliser et mobiliser la communauté internationale sur la situation des droits de l'Homme au Soudan et Soudan du Sud

- Une dizaine de communiqués de presse diffusés
- Une lettre conjointe adressée aux membres du Conseil de sécurité des Nations unies du 2 août 2012
- Plusieurs articles de presse écrite et audio

### > *Des résultats et des impacts*

La très forte mobilisation de la FIDH et de l'ACJPS a notamment contribué à :

- **Réactions fortes et unanimes** du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies ainsi que de l'Union européenne concernant la situation humanitaire et des droits de l'Homme et la persistance des violations des droits de l'Homme au Soudan et Soudan du Sud
- **Déclarations et prises de position** de l'Union africaine et de la CADHP qui se sont à plusieurs fois dites préoccupées par la persistance du conflit entre les États du Soudan et

du Soudan du Sud et ont appelé l'ensemble des parties en conflit à mettre un terme aux violations des droits de l'Homme.

- **Décision** du Conseil de sécurité concernant la résolution 2046

## Agenda / suivi des actions

> *Des missions de suivi en 2013 au Soudan et au Soudan du Sud avec ses organisations membres qui feront l'objet de notes ou de rapports de situation.*

> *Des actions de plaidoyer et de sensibilisation, notamment auprès :*

- Des organisation régionales, en particulier l'Union africaine,
- Des Nations unies, de l'Union européenne ou encore des principaux bailleurs de fonds.

## MALI : Au cœur des ténèbres, entre crimes de guerre et fanatisme

### Perte de 75% du territoire et crimes de guerre...

Le Mali connaît actuellement l'une des plus graves crises de son histoire depuis l'indépendance. Après une offensive lancée à la mi-janvier, la rébellion touarègue du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), soutenue par des groupes islamistes, s'est opposée aux forces armées maliennes et en moins de 3 mois est parvenue à prendre le contrôle de près de 35% puis finalement 75% du territoire national.

Face à une armée malienne est affaiblie depuis de longues années par des tensions internes, la conquête et le contrôle des principales villes par les groupes armés s'accompagnent de crimes de guerre : exécutions sommaires de militaires et de civils, campagne de viols, enrôlement d'enfants soldats, etc.



« Crimes de guerre au Nord-Mali », AMDH-FIDH, juillet 2012

### ...sur fond de coup d'État

Le 22 mars 2012, à cinq semaines de l'élection présidentielle, un groupe de soldats indiquant appartenir au Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'État (CNRDRE) annonce un coup d'État, accusant Amadou Toumani Touré (ATT) d'avoir mal conduit la guerre au Nord. Le CNRDRE décrète la suspension de la Constitution, la mise en place d'un couvre-feu et la fermeture des frontières. Plusieurs ministres et dirigeants politiques sont emprisonnés dans la nuit du coup d'État et les jours qui suivent. Le 6 avril 2012, le MNLA annonce la fin des opérations militaires, appelle à un cessez-le-feu et déclare l'indépendance de l'Azawad.

Selon les informations recueillies sur le terrain et auprès des agences des Nations unies, le conflit armé a provoqué un déplacement massif des populations vers les pays limitrophes du Mali (Algérie, Burkina Faso, Mauritanie, Niger).

Ainsi, en juillet, ils étaient près de 200 000 réfugiés à avoir fui vers les pays voisins. L'on estime également à plus de 90 000 les déplacés internes qui ont principalement fui le nord du pays pour rejoindre le sud du Mali.

Au nord, les rebelles touarègues et islamistes ont perpétré de nombreuses exactions et violations des droits de l'Homme, recensées dans le rapport « Crimes de guerre au Nord Mali » publié en juillet 2012.

## **Actions**

> **Une enquête** de l'Association malienne des droits de l'Homme, ayant permis l'établissement d'un rapport incriminant sur les crimes de guerre commis dans le nord du Mali.

> **La Transmission du rapport** de la FIDH et de l'AMDH aux autorités maliennes et au Bureau du Procureur de la CPI

> **La poursuite des recherches et enquêtes** afin de contribuer à l'établissement de la vérité

> **Un plaidoyer international renforcé pour le respect des droits de l'Homme**

> Participations à des interfaces internationales et régionales. Objectif : mobiliser les acteurs politiques et de la société civile sur la nécessité de garantir la stabilité des autorités de transition maliennes, de soutenir la résolution rapide de la crise politique et du conflit, selon la feuille de route de la CEDEAO et dans le respect des droits de l'Homme

- 51ème (avril 2012) et 52ème (octobre 2012) Sessions ordinaires de la CADHP à Banjul, Gambie et Yamoussoukro, Côte d'Ivoire
- 21ème (septembre 2012) Session du Conseil des droits de l'Homme à Genève, Suisse
- **Mission de plaidoyer auprès du Conseil de sécurité des Nations unies** à New York (novembre 2012) pour influencer sur la résolution du CSNU sur le Mali (prévue pour décembre 2012)
- **Actions de plaidoyer** (lettres fermées, ouvertes, conjointes, rendez-vous, etc) auprès des Nations unies (Genève et New York), de l'Union européenne (Bruxelles), de l'Union africaine (Nairobi et Addis) et des diplomaties influentes (France, USA, etc).
- **Informations et mise en contact** des différents organes des Nations unies avec les ligues de la région (Mauritanie, Burkina Faso, Niger, Mali) lors de missions d'enquête ou de contacts (novembre 2012).

> **Des notes et rapports**

- 12 juillet 2012 – Crimes de guerre au Nord Mali – A la suite des violences et violations des droits de l'Homme perpétrées au Nord Mali, la FIDH et l'AMDH ont entrepris la réalisation d'un rapport afin de répertorier ces violations mais également dresser un état des lieux de la situation qui prévaut actuellement dans le nord du pays.

> **Des positions publiques / Médias**

Objectif : sensibiliser et mobiliser la communauté internationale sur la situation au Mali

- Une dizaine de communiqués de presse diffusés depuis le début de la crise
- Plusieurs articles de presse écrite, audio et audiovisuelle

> **Des résultats et des impacts**

La très forte mobilisation de la FIDH, de l'AMDH et de l'UIDH a notamment contribué à :

- **Réactions fortes et unanimes** du Conseil de sécurité des Nations unies, de l'Union européenne, de la France et des États-Unis concernant la situation humanitaire et des droits de l'Homme au Mali et appelant à une résolution rapide de la crise, dans le respect des droits humains
- **Prises de position** de l'Union africaine et de la CADHP qui se sont à plusieurs fois dites préoccupées par la dégradation de la situation humanitaire et des droits de l'Homme au nord du Mali et ont appelé à une sortie de crise apaisée.
- **Saisine du Procureur de la CPI** par le gouvernement malien sur les violations des droits de l'Homme commises depuis le début de la crise malienne, c'est-à-dire depuis le mois de janvier 2012

- **Déclarations** du Bureau du Procureur de la CPI, du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH)
- **Création d'une Commission d'enquête internationale**
- **Contribution à l'analyse et à la stratégie** de certains organes des Nations unies (CSNU, HCDH), de la CPI et de certaines diplomaties influentes (France notamment)

### Agenda / suivi des actions

> *Des actions de plaidoyer et de sensibilisation pour l'arrêt immédiat des violations des droits de l'Homme, un retour effectif à l'ordre constitutionnel, une stabilité du pouvoir à Bamako, la restauration de l'intégrité territoriale du Mali et le jugement des personnes responsables de violations des droits de l'Homme.*

> *La FIDH et l'AMDH prévoient notamment :*

- Des missions d'enquêtes au Mali
- Des sessions de formation des défenseurs des droits de l'Homme au Mali et auprès de la CPI
- Des missions de contacts auprès des autorités politiques et judiciaires maliennes
- Des actions de plaidoyer auprès de la communauté internationale, en particulier des Nations unies, de l'Union africaine, de la CEDEAO, de l'Union européenne ou encore des principaux bailleurs de fonds, pour qu'ils accompagnent le processus de transition politique au Mali, et auprès de la CPI, pour qu'elle poursuive son enquête sur les crimes relevant de sa compétence et qui auraient été commis au Mali depuis le mois de janvier 2012
- Des notes et rapports de situation

## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : En toute impunité

### Des élections truquées à la reprise de la guerre à l'Est

Les élections présidentielles de novembre 2011 ont été décriées par l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux du fait des graves irrégularités constatées. Une mission d'observation électorale réalisée par la Ligue des électeurs, organisation membre de la FIDH, a permis de mettre en

lumière l'ensemble des irrégularités du processus et d'adresser des recommandations claires aux autorités nationales et aux acteurs internationaux. L'échec de la tenue d'élections crédibles annonçait aussi une probable reprise des hostilités à l'Est du fait de deux facteurs principaux : l'impossibilité d'une alternance politique par des moyens légaux ; et l'obstination des pays de la région à vouloir conserver leur emprise sur une région riche en matières premières et d'une importance stratégique de premier ordre.



Élections truquées en République démocratique du Congo, Rapport final sur l'observation des élections présidentielle et législatives, Ligue des Électeurs, mars 2012

La tenue du Sommet des chefs d'États de la Francophonie, mi-octobre 2012, était un enjeu important pour adresser des messages aux autorités nationales, accentuer la pression à leur égard pour des avancées substantielles (établissement de la Commission nationale des droits de l'Homme, adoption des lois sur les défenseurs des droits de l'Homme et sur les chambres mixtes spécialisées, établissement des responsabilités dans l'affaire Floribert Chebeya et Fidèle Bazana), et modifier

l'approche d'une communauté internationale trop longtemps focalisée sur le soutien à l'organisation des processus électoraux.

Actuellement, la situation semble être bloquée. : la loi créant la Commission nationale des droits de l'Homme a bien été votée mais pas promulguée ; la nouvelle Commission électorale nationale indépendante ne semble toujours pas l'être ; les autres projets de réformes sont au point mort ; la guerre fait rage à l'Est du pays ; et les défenseurs des droits de l'Homme sont toujours inquiétés.

Al'image de la décision du 23 octobre 2012 de la Haute cour militaire de Kinshasa dans la procédure en appel du procès Chebeya – Bazana, renonçant à mettre en accusation le général John Numbi, principal suspect dans cette affaire, l'impunité prévaut de plus belle en RDC.

## Actions

### > *Des missions d'enquête et d'observation des élections*

- Une **mission d'observation des élections** de novembre 2011 réalisée par la Ligue des électeurs avec le soutien actif de la FIDH
- Une **mission d'enquête** réalisée par la Ligue des électeurs sur les crimes perpétrés au Katanga (janvier 2012)
- Une **table-ronde sur les droits humains** organisée par le Groupe Lotus, organisation membre de la FIDH, du 4 au 7 juillet 2012 à Kinshasa avec le soutien actif de la FIDH. A été l'occasion d'aborder avec les autorités les questions liées à la situation des défenseurs des droits de l'Homme, ainsi que celles sur les chambres mixtes et la coopération de l'État congolais avec la CPI.

### > *Des interfaces internationales et régionales de plaidoyer*

- **2 interfaces auprès du Conseil de sécurité des Nations unies** (avril 2011 et juin 2012) pour le renouvellement et le renforcement du mandat de la MONUSCO
- Un **plaidoyer actif en faveur de la tenue du Sommet de la Francophonie et d'un pré-forum des Ong à Kinshasa** auprès de l'OIF et des autorités françaises
- Une **interface auprès du Parlement britannique** (juillet 2012)
- Des **interfaces auprès de l'Union européenne**
- Un **plaidoyer actif en faveur de l'arrestation de Bosco Ntaganda**, recherché par la CPI

### > *Un plaidoyer international renforcé pour l'Affaire Chebeya/Bazana*

- Un suivi judiciaire par la FIDH et de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme du procès Chebeya/Bazana.
- Un soutien actif à la réalisation et aux projections du film « L'Affaire Chebeya : un crime d'État ? ».
- Des prises de position et une assistance judiciaire au réalisateur du film contre les difficultés liées à sa diffusion en RDC et les poursuites judiciaires en Belgique.

### > *Des notes et rapports*

- Février 2012 – Rapport final du Groupe Lotus sur la table ronde entre les autorités publiques congolaises et les défenseurs des droits humains, du 25 au 27 mai 2011 à Kinshasa
- Mars 2012 – Élections tronquées en République démocratique du Congo, Rapport final de la Ligue des Électeurs sur l'observation des élections présidentielle et législatives
- Avril 2012 – Rapport conjoint République démocratique du Congo : prendre position sur la réforme du secteur de la sécurité
- Juin 2011 – Rapport de mission internationale d'observation judiciaire du procès des assassins présumés des défenseurs des droits de l'Homme Floribert Chebeya et Fidèle Bazana

### > *Des position publiques / Médias*

**Objectif** : sensibiliser et mobiliser la communauté internationale sur la situation des droits de l'Homme en RDC

- Une vingtaine de communiqués de presse diffusés
- Plus d'une soixantaine de communiqués de presse diffusés par l'ASADHO, notamment sur

- la situation des défenseurs des droits de l'Homme dans le pays
- Plusieurs articles de presse écrite, audio et audiovisuelle
- Note de position à l'occasion du Sommet des chefs d'État de la Francophonie à Kinshasa
- Lancement d'une pétition en faveur d'une justice équitable dans l'Affaire Chebeya/Bazana
- Rencontre entre Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH, Sidiki Kaba, président d'honneur de la FIDH, et le président français, François Hollande, sur la RDC notamment (24 août 2012)

#### > *Des résultats et des impacts*

La très forte mobilisation de la FIDH, l'ASADHO, la LE et le GL a notamment contribué à :

- La **reconnaissance du caractère irrégulier de l'élection présidentielle** de novembre 2011 par la communauté internationale
- La **tenue du Sommet des chefs d'États de la Francophonie et du Forum des ONG** à Kinshasa ayant permis d'adresser de très nombreux messages
- Le **renouvellement du mandat de la MONUSCO** et le renforcement des règles d'engagement et de soutien des forces des Nations unies aux FARDC
- **Prises de position** de l'Union africaine et de la CADHP qui se sont à plusieurs fois dites préoccupées par la dégradation de la situation humanitaire et des droits de l'Homme en RDC

### **Agenda / suivi des actions**

> *Poursuite des activités en faveur de la justice, le droit des victimes et d'enclencher un processus de réconciliation nationale digne de ce nom, notamment par :*

- Un atelier sur les crimes sexuels en RDC avec plus d'une dizaine d'ONG nationales
- Des procédures judiciaires en faveur des victimes de violences sexuelles
- Un plaidoyer actif en faveur : de la CNDH, la CENI, des Chambres mixtes spécialisées pour juger les crimes internationaux, le projet de loi sur les défenseurs des droits de l'Homme
- L'assistance juridique des parties civiles dans l'affaire Chebeya/Bazana
- Des missions d'enquêtes, notamment sur la situation à l'Est
- Des actions juridiques sur les droits ECOSOC : l'affaire de Kawama, un village entier victime d'expulsion forcée par une multinationale belge

### > **JUSTICE : Renforcer la justice nationale par la CPI, l'enjeu de la complémentarité**

## **GUINÉE-CONAKRY : Vers un procès à Conakry... ou à La Haye ?**

#### > *Des avancées dans l'affaire du massacre du 28 septembre 2009*

Le 28 septembre 2009, les forces de sécurité guinéennes réprimaient dans le sang une manifestation pacifique des partis politiques d'opposition qui contestaient la candidature à l'élection présidentielle du capitaine Moussa Dadis Camara, alors au pouvoir à la suite d'un coup d'État mené par le Conseil national pour le développement et la démocratie (CNDD). Le bilan : plus de 150 morts, plus d'une centaine de disparus, plus d'une centaine de femmes victimes de violences sexuelles et des milliers de blessés. La commission internationale d'enquête, mise en place par les Nations unies en novembre 2009, qualifiait cette répression de crimes contre l'humanité.

Ouverte le 8 février 2010, la procédure judiciaire « Aboubakar Diakité alias Toumba et tous autres » vise à établir les responsabilités individuelles dans le massacre du stade. Dès mai 2010, la FIDH et l'Organisation guinéenne des droits de l'Homme et du citoyen (OGDH), s'étaient constituées parties civiles aux côtés des associations de victimes et de 67 victimes, aux fins de contribuer à

l'exercice de la justice et à la consolidation de l'État de droit en Guinée. Bien que la procédure judiciaire ait semblé un temps marquer le pas - peu de mises en cause ou d'actes d'enquête en dehors de l'audition de certains témoins et victimes – elle a connu des avancées significatives au cours de l'année 2012.

### **Deux ministres inculpés**

Le 1er février 2012, le lieutenant-colonel Moussa Tiegboro Camara a été inculpé pour son rôle présumé dans les graves violations des droits de l'Homme perpétrées le 28 septembre 2009 et les jours suivants. Malgré cette inculpation, Moussa Tiegboro Camara, qui a rang de ministre, est actuellement directeur de l'Agence nationale chargée de la lutte contre le trafic de drogue, la criminalité organisée et le terrorisme. La FIDH et l'OGDH n'ont cessé d'appeler les autorités guinéennes à prendre toutes les mesures permettant de prévenir les interférences politiques dans l'affaire judiciaire et toute entrave à la manifestation de la vérité.

Le 13 septembre 2012, le lieutenant Abdoulaye Chérif Diaby, ancien ministre de la Santé sous le régime de Moussa Dadis Camara, a été inculpé dans le cadre de la procédure sur le massacre du 28 septembre 2009 et des jours suivants. Ce lieutenant était visé par le rapport de la commission d'enquête internationale comme l'une des principales personnes impliquées dans les graves violations des droits de l'Homme commises le 28 septembre et les jours qui ont suivi. Abdoulaye Chérif Diaby est notamment accusé d'avoir facilité la prise de contrôle par les militaires des différents centres de soin et en particulier de l'hôpital de Donka où convergeaient la plupart des blessés du stade. Il lui est reproché d'avoir délibérément entravé la prise en charge médicale des blessés.

Fin 2012, le bilan de 3 ans d'instruction demeure cependant mitigé : certes, plus de 200 victimes sont aujourd'hui parties civiles et sont accompagnées par la FIDH et l'OGDH ; 6 personnes sont inculpées dont deux ministres ; plus de 280 personnes ont été entendues par le pool des juges d'instruction ; d'autres auditions et inculpations sont attendues dans les prochains mois ; pourtant, d'autres responsables doivent toujours rendre des comptes, l'instruction des juges n'est toujours pas bouclée et le procès devra être totalement impartial pour faire preuve d'exemplarité. Pour ce faire, nos organisations poussent la CPI à continuer à s'impliquer dans le suivi de ce dossier.

### **Une action complémentaire de la Cour Pénale Internationale (CPI)**

En ouvrant une analyse préliminaire le 15 octobre 2009, sur les événements du 28 septembre 2009, le Bureau du Procureur de la CPI s'est saisi de la situation générale en Guinée. L'action de la CPI étant complémentaire des juridictions nationales (article 17 du Statut de Rome), le Bureau du Procureur ne prendra la décision d'ouvrir une enquête et d'engager d'éventuelles poursuites que s'il conclut à leur absence de capacité et de volonté de juger les principaux auteurs du massacre du stade. Le Bureau du Procureur de la CPI poursuit donc son analyse, notamment en conduisant des missions en Guinée, environ tous les quatre mois. A l'issue de ces missions d'évaluation de la coopération des autorités et des avancées dans la procédure du 28 septembre, la CPI maintient, pour le moment, son rôle de vigilance et d'évaluation avant de déterminer la suite de son action.

*« Tant dans l'affaire du 28 septembre 2009 que dans les affaires de 2007 et 2010, nous avons choisi de saisir la justice guinéenne car c'est en premier lieu à elle de faire reculer l'impunité. C'est aux juges de relever le défi de leur indépendance et au pouvoir d'en être le garant. Mais, si nous devons faire le constat de l'absence de volonté et de capacité de la justice nationale de connaître de ces crimes, alors la justice internationale aurait le devoir d'agir »,* Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH.

### **> La FIDH et l'OGDH poursuivent leur travail en faveur de la lutte contre l'impunité**

Sur le plan judiciaire, deux ans après s'être constituées partie civile aux côtés des victimes et associations de victimes dans l'affaire du 28 septembre 2009, la FIDH et l'OGDH ont déposé, le 18 mai 2012, deux nouvelles plaintes avec constitution de parties civiles sur des graves violations des droits de l'Homme perpétrées en 2007 et en 2010.

Sur le plan politique, le 5 octobre 2012, quelques jours après une mission politique et judiciaire de la FIDH en Guinée (du 21 au 29 septembre 2012), le porte-parole du gouvernement, Sekou Kissi

Camara, a annoncé un remaniement ministériel partiel, comprenant le départ des trois militaires occupant un poste gouvernemental (le général Mamadouba Toto Camara, ministre de la sécurité et de la protection civile, le général Mathurin Bangoura, ministre de l'urbanisme et de l'habitat et enfin le général Mamadou Korka Diallo, ministre de l'élevage<sup>1</sup>), la création d'un ministère des droits de l'Homme et des libertés publiques et le renforcement de la place du ministère de la justice, celui-ci devenant un ministère d'État et deuxième poste du gouvernement. En écartant des acteurs présumés de l'impunité de fonctions de responsabilité et en instaurant un gouvernement 100 % civil, les autorités guinéennes envoient un signal fort encourageant pour l'État de droit en Guinée.

### **Le Programme Justice-Guinée : un moyen d'action de la FIDH sur le terrain**



> En juillet 2011, après avoir mené de nombreuses enquêtes et s'être constituées parties civiles dans cette affaire, la FIDH et l'OGDH ont initié, avec le soutien de l'Union européenne et du ministère français des affaires étrangères, un programme d'appui judiciaire, afin d'accompagner les victimes de ce massacre devant la justice guinéenne et de lutter contre l'impunité qui a prévalu pour les auteurs de violations des droits de l'Homme depuis plusieurs décennies.

Pour cela, la FIDH et l'OGDH animent un collectif d'avocats guinéens et internationaux qui a déjà permis d'assister plusieurs dizaines de victimes dans l'enquête judiciaire en cours. Elles rassemblent également la plupart des acteurs engagés dans la lutte contre l'impunité (associations de victimes, défenseurs des droits de l'homme), depuis le Camp Boiro et ses milliers de détenus torturés et souvent disparus, aux parents des victimes des récentes violations des droits de l'Homme pour, ensemble, demander la justice et la vérité.

**En mai 2012**, après des avancées encourageantes dans la procédure judiciaire du 28 septembre 2009 et notamment l'inculpation de l'un des principaux responsables présumés, **la FIDH et l'OGDH ont initié deux nouvelles procédures judiciaires concernant des graves violations des droits de l'homme perpétrées en 2007 et 2010** : les répressions sanglantes des manifestations de janvier et février 2007 et un cas de torture commise par les forces de l'ordre en marge du processus électoral de 2010, deux cas de violations des droits de l'homme impliquant d'importants responsables militaires.

Illustration issue du site du projet ([justice-guinee.org](http://justice-guinee.org)). Le projet Justice/Guinée de la FIDH et l'OGDH est soutenu par la Délégation de l'Union européenne en Guinée et le Ministère français des Affaires étrangères.

1. Ces trois généraux étaient membres du CNDD et du gouvernement mis en place par la junte. Le général Mamadouba Toto Camara particulièrement, était le 1er vice-président du CNDD et déjà ministre de la sécurité au moment du massacre commis au stade du 28 septembre et les jours suivants. Il est d'ailleurs cité par le rapport de la Commission d'enquête internationale des Nations-unies, concernant l'implication de la police dans les événements.

### > *Une action déterminante en faveur du processus de réconciliation nationale*

Dès son élection à la présidence de la République guinéenne en novembre 2010, Alpha Condé avait pris des engagements en faveur de la lutte contre l'impunité des crimes les plus graves mais aussi en faveur de la réconciliation nationale. Une Commission de réflexion avait été mise en place fin 2011.

Forts de l'expérience de la FIDH sur le sujet notamment au Maroc et au Togo, la FIDH et l'OGDH ont relancé le processus en coordonnant tous les acteurs impliqués (Commission de réflexion, autorités nationales, Nations unies, Union européenne, etc) et en proposant la tenue de Consultations nationales qui permettront de dessiner le mandat, le statut et la composition d'une future Commission vérité et réconciliation.

L'action de la FIDH a d'ores et déjà permis à la Commission de réflexion d'être dotée d'un siège accordé par les autorités guinéennes, de financer les Consultations nationales par les Nations unies et d'être accompagnée pour leur organisation pratique par le Haut-Commissariat des droits de l'Homme. La prochaine étape devrait être le lancement et l'annonce officiel du calendrier de ces Consultations nationales dont l'organisation devrait être entamée ces prochaines semaines et la réalisation dès après les élections législatives.

## **Actions**

### > *Des missions judiciaires, d'enquête et de plaidoyers*

- Quatre **missions judiciaires et de plaidoyers** de septembre 2011 à octobre 2012
- Une **mission de formation** à la prise en charge et l'accueil des victimes
- La **mise en place d'un bureau permanent** conjoint FIDH/OGDH à Conakry pour le suivi des actions : enquête, suivis judiciaires, plaidoyer, contacts avec les autorités, soutien et coordination de la société civile, etc

### > *Des interfaces internationales et régionales de plaidoyer*

- 2 interfaces auprès de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA
- 2 interfaces auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples
- Une interface auprès du Conseil des droits de l'Homme
- Une interface auprès des autorités françaises et de l'Union européenne
- Une audition auprès de la Commission Droit du Parlement européen

### > *Des notes et rapports*

- Septembre 2011 – La commémoration du massacre du 28 septembre 2009 confisquée par la tension politique
- Décembre 2011 – Réconciliation nationale : un processus qui doit être guinéen, respectueux du droit des victimes et s'inscrire dans l'Histoire
- Septembre 2012 – Lutte contre l'impunité en Guinée : des avancées remarquées, des actes attendus

### > *Des positions publiques / Médias*

- Un site internet dédié au projet : [www.justice-guinee.org](http://www.justice-guinee.org)
- Une dizaine de communiqués de presse diffusés Communiqués de presse
- Des dizaines d'articles de presse écrite, audio et audiovisuelle

### > *Des résultats et des impacts*

La très forte mobilisation de la FIDH et de l'OGDH a notamment contribué à :

- L'**inculpation de 2 ministres** dans l'affaire du massacre du stade le 28 septembre 2009
- L'**instruction de deux plaintes** de la FIDH/OGDH sur des violations de 2007 et 2010
- L'**adoption d'une résolution** par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies
- La **création d'un ministère des droits de l'Homme**
- La **relance du processus de réconciliation nationale**
- **Prises de position** des autorités guinéennes, des Nations unies, de l'Union européenne et autres acteurs influents de la diplomatie internationale en faveur de la lutte contre l'impunité et des réformes démocratiques en Guinée

## Agenda / suivi des actions

> *Poursuite des activités en faveur de la justice, le droit des victimes et d'enclencher un processus de réconciliation nationale notamment par :*

- Des missions judiciaires et de plaidoyers
- Suivi des procédures judiciaires en faveur des victimes de 2007, 2009, 2010
- Une interface auprès de la Cour pénale internationale
- Suivi de l'organisation des Consultations nationales
- Des actions de visibilité
- Renouvellement des partenariats

## En Bref...

### SIERRA LEONE / Charles Taylor condamné à 50 ans de prison par le TSS

Le 26 avril 2012, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, tribunal mixte ayant dans ses textes et sa composition à la fois une composante nationale et internationale, a jugé Charles Taylor coupable de crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis en Sierra Leone, lorsqu'il était Président du Liberia. Il s'agit de la première condamnation par un tribunal mixte d'un ancien chef d'État africain.

Le 30 mai 2012, le TSS condamne à « une peine unique de 50 ans d'emprisonnement » l'ancien président. Agé de 64 ans, Taylor est le premier ancien chef d'État africain condamné par une juridiction internationale. Président du Liberia de 1997 à 2003, Charles Taylor est accusé d'avoir créé et mis en œuvre un plan visant à obtenir le contrôle de la Sierra Leone, grâce à **une campagne de terreur, dans le but d'exploiter ses diamants**. Ses troupes avaient combattu aux côtés des rebelles sierra-léonais du Front révolutionnaire uni (RUF) que l'ancien président dirigeait en sous-main en leur fournissant armes et munitions en échange de diamants durant la guerre civile en Sierra Leone qui a fait 120.000 morts entre 1991 et 2001. Arrêté en 2006 au Nigeria, Charles Taylor devait répondre de **onze chefs d'accusation de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, dont meurtre, violences sexuelles et pillage**, commis entre novembre 1996 et janvier 2002. Son procès, ouvert le 4 juin 2007 et achevé le 11 mars 2011, avait été délocalisé à La Haye par le Conseil de sécurité des Nations unies qui craignait que la présence de Charles Taylor à Freetown ne soit «une menace pour la paix».

### SENEGAL / Affaire Hissène Habré : Le procès se rapproche !

Le 27 juin 2012, le président sénégalais, Maky Sall, a annoncé en conseil des ministres la tenue du procès Hissène Habré, en exil dans ce pays, avant la fin de l'année. Cette annonce est intervenue quelques heures après sa rencontre avec le président d'honneur de la FIDH, Me Sidiki Kaba, qui lui a fait part, lors de leur entrevue, des préoccupations des victimes. Le 20 juillet 2012, la Cour internationale de justice, saisie en 2009 par la Belgique, a confirmé l'obligation du Sénégal, au titre de la Convention contre la torture, de juger Hissène Habré dans les plus brefs délais ou de l'extrader. Le 22 août, le gouvernement sénégalais et l'Union africaine a adopté l'Accord et le Statut sur les chambres extraordinaires africaines au sein des juridictions sénégalaises pour juger les auteurs des crimes internationaux commis au Tchad entre 1982 et 1991. Depuis plus de 10 ans, la FIDH et ses organisations membres se mobilisent auprès des victimes des crimes internationaux commis au Tchad sous le régime d'Hissène Habré pour que justice leur soit rendue.

## > DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME : toujours sous la menace

### **ZIMBABWE / Élections : Les défenseurs menacés à la veille des élections**

Plus de quatre ans après l'adoption de l'Accord de paix global entre les deux principaux partis politiques au Zimbabwe, et à la suite des crises de 2008 qui avaient vu de nombreuses violations graves des droits de l'Homme, les défenseurs des droits humains continuent à être marginalisés et à faire l'objet de harcèlement, persécution et violations répétées des droits de l'Homme.

L'impunité qui prévaut dans le pays ainsi que le déni de justice ayant caractérisé des cas de violations dans le passé créent un contexte particulièrement préoccupant. Dans son rapport publié le 27 novembre 2012, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la FIDH et de l'OMCT, analyse les différentes formes de harcèlement subi par les défenseurs des droits de l'Homme dans l'exercice de leur travail : arrestations et détentions arbitraires, convocations par les services de sécurité, interruptions de réunions et manifestations, violences policières, propagande et diffamation à l'encontre des défenseurs et de leurs organisations, ainsi que menaces, fermetures des locaux ou encore dissuasion de participer à des événements régionaux et internationaux sont fréquents. Certaines de ces violations sont facilitées par une législation répressive de l'ordre public au Zimbabwe, laissant perdurer un contexte extrêmement restrictif pour le travail des ONGs. Le Public Order and Security Act (POSA) en particulier, est très souvent utilisé pour interdire des réunions publiques et restreindre davantage la liberté d'association.

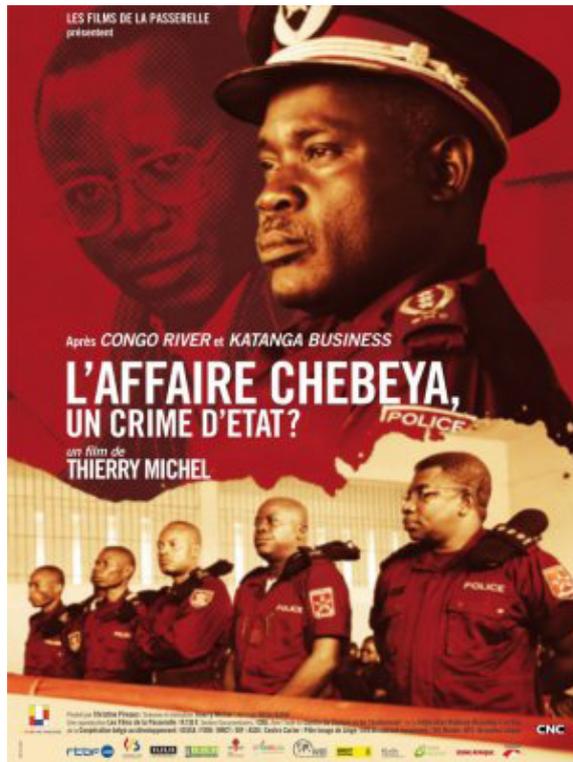
Face à ces restrictions, les ONGs nationales ont su développer un projet de réponse judiciaire d'urgence afin d'assurer la protection des défenseurs des droits de l'Homme pouvant être menacés et poursuivis. Ce projet a réussi à empêcher la condamnation de défenseurs des droits de l'Homme depuis 2003. Toutefois, les autorités continuent à user de la détention arbitraire et abusive comme d'un moyen pour museler les défenseurs.

C'est dans ce contexte particulièrement préoccupant que doivent se dérouler le référendum constitutionnel et les élections générales au Zimbabwe au début de l'année 2013.

### **BURUNDI / Meurtre d'Ernest Manirumva : Justice n'a pas été rendue**

La décision rendue le 22 mai 2012 au terme du procès des personnes accusées d'avoir tué Ernest Manirumva, un militant anti-corruption burundais, a été une occasion manquée de rendre la justice, ont regretté 20 organisations non gouvernementales burundaises et internationales. Par ailleurs, à l'occasion d'une visite de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples en mai 2012, la FIDH et son organisation membre, la Ligue ITEKA ont estimé que Le Burundi doit garantir l'accès des individus et des ONG à la Cour africaine et ont appelé les autorités nationales à saisir cette occasion pour prendre des engagements fermes en faveur de l'accès à la justice pour les victimes de violations des droits de l'Homme notamment concernant le processus de mise en place des mécanismes de justice transitionnelle.

## RDC / Affaire Chebeya - Bazana : procès toujours en cours



Convoqué le 1er juin 2010, par le Général John Numbi Banza Tambo, inspecteur général de la police nationale congolaise (IG/PNC), Floribert Chebeya Bahizire, directeur exécutif de la Voix des sans Voix (VSV) et membre de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), avait été retrouvé sans vie le 2 juin au matin dans son véhicule, alors que Fidèle Bazana Edadi, membre de la VSV était porté disparu. A la suite de l'enquête, la Cour militaire de Kinshasa-Gombe a ouvert un procès le 12 novembre 2010 sur l'assassinat de Floribert Chebeya et la disparition de Fidèle Bazana.

Bien que le 23 juin 2011, la Cour ait condamné cinq des huit policiers inculpés et ait reconnu dans son jugement la responsabilité civile de l'État congolais dans ce double assassinat – en ce que les faits avaient été commis par plusieurs de ses agents –, la justice n'a toujours pas été rendue.

Outre les nombreux dysfonctionnements ayant entravé la justice à l'époque et depuis la réouverture du procès en appel le 19 juin 2012 que la FIDH n'a eu de cesse de dénoncer, la responsabilité pénale du général Numbi, principal suspect dans cette affaire, n'est toujours pas examinée

Le 17 octobre 2012, une interview de l'ex-inspecteur de la PNC, Paul Mwilambwe condamné à la peine de mort<sup>1</sup> par contumace dans cette même affaire et en fuite, a été rendue publique par Radio France Internationale (RFI). Ce témoignage est venu confirmer la thèse de l'implication du général dans le double assassinat en livrant des détails sur les circonstances des assassinats des défenseurs congolais. Dans cette interview, Paul Mwilambwe disait aussi craindre pour sa sécurité, raison pour laquelle il se trouvait à l'extérieur et ne pouvait se rendre aux autorités congolaises. Ces craintes ont été confirmées par la visite d'un secrétaire personnel du général Numbi auprès de la femme de Paul Mwilambwe le jour de la diffusion de l'interview.

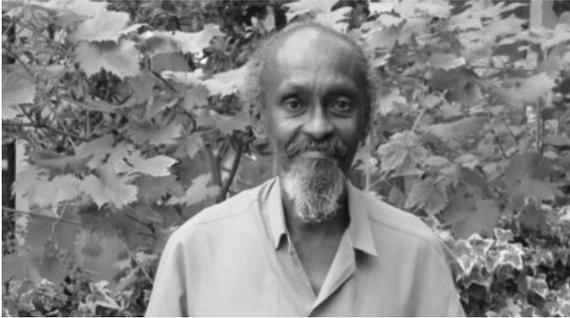
Le 23 octobre 2012, malgré les éléments de preuves et indices concordants accablant le général John Numbi, la Haute cour militaire a renoncé à mettre en accusation le principal suspect de ce double assassinat. Le 18 décembre 2012, la Haute cour militaire a décidé d'ajourner le procès en appel jusqu'en avril 2013.

La FIDH et ses organisations membres en République démocratique du Congo insistent une fois de plus sur l'urgence de faire toute la lumière sur le double assassinat de MM. Chebeya et Bazana afin de mettre fin à l'intolérable impunité qui prévaut depuis plus de deux ans dans cette affaire et qui ne peut qu'encourager la poursuite des actes de grande violence dont sont victimes les défenseurs des droits de l'Homme congolais depuis plusieurs années.

Plus de deux ans et demi après les faits, le corps de Fidèle Bazana n'a toujours pas été restitué à sa famille.

1. La FIDH est opposée au recours à la peine de mort, châtiment réprouvé par le droit international comme une pratique inhumaine et dégradante. La FIDH souligne par ailleurs que les condamnations à la peine capitale prononcées par la Cour militaire devraient être commuées en peines de prison à perpétuité dans la mesure où la peine de mort n'est plus appliquée en RDC par un moratoire de fait.

## DJIBOUTI / Hommage à Jean-Paul Noël Abdi, président de la LDDH



Le 13 avril 2012 décédait, Jean-Paul Noël Abdi, président de la Ligue djiboutienne des droits humains (LDDH) organisation membre de la FIDH à Djibouti, membre de l'Union interafricaine des droits de l'Homme (UIDH), défenseur des droits de l'Homme émérite et ami d'un grand nombre d'entre nous. Il est décédé d'une crise cardiaque à l'hôpital de Marseille où il avait été admis quelques jours plus tôt.

Jean-Paul Noël Abdi a traversé les âges de son pays, depuis la lutte d'indépendance, les régimes successifs, la démocratisation des années 90 au cours de laquelle il créa avec d'autres la LDDH puis l'UIDH, la rébellion du FRUD et la dénonciation sans relâche des abus et du régime autoritaire d'Ismaël Omar Guelleh, toujours au pouvoir.

Ce grand militant des droits de l'Homme, farouche universaliste et pan-africain, un temps député, est demeuré pendant toutes ces années, «la voix» des droits de l'Homme à Djibouti, n'hésitant jamais à s'exposer pour dire tout haut ce que personne ne pouvait dire. Emprisonné à de nombreuses reprises, harcelé, diffamé, menacé, sous le coup de plusieurs procédures judiciaires abusives en raison de son engagement en faveur des droits de l'Homme, il a payé le prix fort pour ses idéaux et afin de voir, Djibouti, la Somalie, l'Afrique et le monde entier libéré du joug du colonialisme, de l'oppression dictatoriale et de la mal gouvernance. Pour ceux qui ont eu la chance d'être reçu par Jean-Paul, nous retiendrons aussi sa grande générosité et son accueil digne des peuples nomades dont il était le fier fils.

Jean-Paul laisse deux enfants et une compagne auxquels nous nous associons dans leur douleur et dans leur peine avec une pensée particulière pour Hassan qui a tant aidé son père et la LDDH au cours de toutes ces années. Que la terre lui soit légère.

Témoignages et réactions sur la page web : <http://jean-paul-noel-abdi.posterous.com/>

### > CAMPAGNES

## Un pas vers l'abolition de la peine de mort en Afrique

Depuis plusieurs années, la FIDH est engagée dans une action internationale en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort. Sur le continent africain, la FIDH a joué un rôle direct dans l'abolition de la peine de mort dans des pays comme le Sénégal, le Togo ou encore le Burundi et a largement contribué à faire de cette question une des priorités de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP).



Lancement officiel de l'Étude du Groupe de travail sur la peine de mort de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples. 19 avril 2012, Banjul, Gambie. De gauche à droite : Florence Bellivier, Secrétaire générale de la FIDH, Présidente de la Coalition mondiale contre la peine de mort, Souhayr Belhassen, Présidente de la FIDH, Sylvie Kayitesi, Vice Présidente de la CADHP et Présidente du Groupe de travail sur la peine de mort, Catherine Dupe Atoki, Présidente de la CADHP, Samantha Mundeta, Directrice du Bureau de Pretoria de Lawyers For Human Rights (LHR) organisation partenaire de la FIDH en Afrique du Sud.

En 2005, poussée par la FIDH, la CADHP a en effet créé un Groupe de travail sur la Peine de Mort, mandaté, entre autres, pour réaliser une étude sur la question de la peine de mort en Afrique

et proposer des stratégies concrètes pour parvenir à son abolition dans les pays rétentionnistes. En tant qu'observateur auprès de ce groupe de travail, la FIDH est invitée à participer à plusieurs de ses réunions de travail et de stratégie, et a notamment contribué à la réalisation de l'étude de la CADHP sur l'état de la peine de mort en Afrique, adoptée lors de sa 50ème Session ordinaire de la CADHP (octobre 2011) et officiellement rendue publique lors de sa 51ème Session ordinaire (avril 2012). Cette étude, dont l'une des principales recommandations appelle à l'adoption, par l'Union africaine, d'un Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples sur l'abolition de la peine de mort en Afrique, constitue un important outil de plaidoyer et de mobilisation que pourront utiliser, dans leurs pays respectifs, l'ensemble des organisations de défense des droits de l'Homme.

Dans le cadre de ses autres activités de soutien à l'action du Groupe de travail de la CADHP, la FIDH a part ailleurs participé à plusieurs événements de mobilisation en faveur de l'abolition de la peine de mort sur le continent africain et de l'adoption, par l'Union africaine, d'un Protocole à cet effet. Ces messages ont été portés entre autres par Mme Florence Bellivier, Secrétaire générale adjointe de la FIDH, lors de sa participation aux travaux de l'Assemblée Générale de la Coalition mondiale contre la peine de mort qui se sont tenus à Rabat, Maroc du 25 au 26 juin 2011 et à l'occasion desquels des stratégies de soutien à l'action de la CADHP ont pu être élaborées. De même, lors de ses participations aux événements entourant la Journée mondiale contre la peine de mort en 2011 à Genève et en 2012 à Addis, la FIDH a pu réitérer la nécessité pour l'ensemble des organisations de la société civile de soutenir l'adoption, par l'Union africaine, d'un Protocole sur l'abolition de la peine de mort.

## L'Afrique pour les droits des femmes

«L'Afrique pour les droits des femmes : ratifier et respecter» est une campagne lancée le 8 mars 2009 par des organisations régionales et internationales de défense des droits de l'Homme et des droits des femmes présentes dans toute l'Afrique. Cette initiative a pour objectif de mettre un terme aux discriminations et aux violences à l'égard des femmes en Afrique, en appelant les États à ratifier les instruments régionaux et internationaux de protection des droits des femmes, à abroger toutes les lois discriminatoires, à adopter des lois de protection des droits des femmes et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer leur mise en œuvre effective.

En décembre 2011, la FIDH a mené une mission d'enquête sur les lois et les pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes en Ouganda. Publié en février 2012, le [rapport de mission](#) de la FIDH a contribué à renforcer le plaidoyer de la société civile ougandaise en faveur d'un meilleur respect des droits des femmes. Ce rapport a été transmis aux instances intergouvernementales, mécanismes de protection des droits et autorités nationales pour pousser à la révision de la législation et notamment au dépôt du projet de loi sur les mariages et divorces devant l'Assemblée

### > MÉCANISMES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX : des avancées, des déceptions

## Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP)

Les sessions de la CADHP offrent un espace de débats, d'interventions et de réunions stratégiques pour les organisations locales de défense des droits de l'Homme. Par ailleurs, la CADHP et l'Union africaine ont un rôle important à jouer dans le suivi de la mise en œuvre des feuilles de route droits de l'Homme des pays en transition. Informées, elles doivent pouvoir appuyer les revendications des sociétés civiles et soutenir les pays concernés pour la promotion et la protection des droits de l'Homme par des déclarations, l'adoption de résolutions et la conduite de missions.

Lors de ses 49ème (avril 2011) et 50ème (octobre 2011) Sessions ordinaires, la CADHP a respectivement examiné les rapports soumis par les États du **Burkina Faso** et du **Togo** sur les

mesures entreprises pour donner effet aux dispositions contenues dans la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples et les autres instruments de protection des droits de l'Homme en vigueur dans ces pays. Aux fins de contribuer au débat et de soumettre des informations documentées sur les violations persistantes au Burkina Faso et au Togo, la FIDH a soutenu la participation d'un représentant du Mouvement bukinabé des droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP), son organisation membre au Burkina Faso (49ème Session) ainsi que celle d'un représentant de la Ligue togolaise des droits de l'Homme, LTDH, son organisation membre au Togo (50ème session). Cette mobilisation de la FIDH et de ses organisations membres a contribué, entre autres à ce que la CADHP interpelle les autorités de ces pays sur : les discriminations persistantes à l'égard des femmes, les allégations d'actes de torture perpétrés par les agents de l'État, les conditions de détention ou encore les entraves aux libertés publiques.

Lors de ces deux sessions, la FIDH a par ailleurs poursuivi sa mobilisation en faveur de prises de position fortes de la CADHP, notamment sur la dégradation de la situation des droits de l'Homme au **Soudan** et au **Soudan du Sud**, les cas de disparitions forcées en **Algérie** en particulier et en Afrique en général, la situation des défenseurs des droits de l'Homme sur le continent et globalement sur le respect des droits de l'Homme en **RDC**, en **Guinée**, en **Côte d'Ivoire** ou encore en **Égypte**.

Lors des 51ème (avril 2012) et 52ème (octobre 2012) Sessions ordinaires, la CADHP a pris plusieurs positions fermes sur des situations de conflits et de crises politiques, sécuritaires et humanitaires qui sévissent dans de nombreux pays du continent. Ainsi, la Commission a dénoncé la dégradation persistante de la situation sécuritaire au **Soudan** et **Soudan du Sud**, les changements anti-constitutionnels de gouvernement au **Mali** et en **Guinée-Bissau**, et les entraves récurrentes à l'action des défenseurs des droits de l'Homme en **Éthiopie** et en **Somalie**. Par ailleurs, la 51ème Session ordinaire de la CADHP a vu l'adoption d'une résolution appelant les États membres de l'UA à ratifier le Protocole au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. La FIDH avait, depuis longtemps, soutenu l'adoption d'une telle résolution en appelant elle-même les États africains à faire preuve de leadership en ratifiant ce Protocole, dont l'entrée en vigueur permettra d'affirmer l'importance de l'accès à la justice pour les plus pauvres et les marginalisés.

## **Sommet des chefs d'États et de gouvernement de l'Union africaine**

La FIDH soutient la participation régulière de représentants des organisations locales de défense des droits de l'Homme de pays en situation de crise, conflit et transition politique du continent, afin notamment de contribuer à la mobilisation de l'Union africaine pour la promotion et la protection des droits de l'Homme dans ces situations.

La FIDH et ses organisations membres de la Guinée et du Soudan, ont participé au 18ème Pré-sommet de l'Union africaine (UA) organisé en janvier 2012 à Addis Abeba, Éthiopie. Lors de ce sommet, la FIDH, l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'Homme et du citoyen et l'African Center for Justice and Peace Studies (ACJPS – Soudan) ont ainsi pu prendre part au Forum des ONG précédant le Sommet de l'UA et adresser leurs préoccupations et recommandations aux représentants des États présents.

En juillet 2012, la FIDH et son organisation partenaire au Mali, l'Union interafricaine des droits de l'Homme (UIDH), ont pu prendre part au 19ème Pré-sommet de l'UA et ainsi soulever leurs préoccupations et recommandations quant à la situation des droits de l'Homme au Mali et à la gestion de la crise politique et du conflit dans le pays.

## **Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine**

Auditionnée le 12 décembre par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS), la FIDH a soutenu l'importance pour l'instance chargée de la prévention et du règlement des conflits en Afrique d'insister dans ses décisions et actions sur la protection des droits humains, notamment sur la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves aux niveaux national et international.

La FIDH a formulé des propositions concrètes pour la protection des droits de l’Homme au Mali et en République démocratique du Congo (RDC), deux pays à l’agenda du CPS.

A l’invitation de la République de Guinée, qui a la présidence du CPS en décembre 2012, la FIDH est intervenue devant le CPS sur la protection des droits de l’Homme pour la prévention et le règlement des conflits en Afrique. La FIDH est la toute première organisation internationale de défense des droits de l’Homme à être auditionnée par cette instance en séance publique.

Par la voix de ses représentants, Me Sidiki Kaba, président d’honneur de la FIDH et M. Dismas Kitenge, vice-président de la FIDH, notre organisation a souligné devant les ambassadeurs de l’Union africaine l’importance d’une exploitation maximale de l’approche globale, comprenant la protection des droits humains, inscrite dans le Protocole du CPS pour la prévention et le règlement des conflits.

La FIDH a ainsi appelé le CPS à faire de la lutte contre l’impunité des crimes les plus graves une priorité de son action en soutenant les efforts de justice devant les juridictions nationales, mais aussi devant la Cour pénale internationale (CPI) en cas d’incapacité et d’absence de volonté des autorités nationales de poursuivre effectivement les auteurs de ces crimes. La FIDH a enjoint le CPS à encourager une action renforcée et universelle de la CPI pour combattre la perception de deux poids deux mesures, en raison de l’absence de poursuites hors du continent africain.

La FIDH a par ailleurs appelé le CPS à encourager la participation des femmes et des représentants de la société civile aux processus de règlement des conflits et, dans l’exercice de son mandat, à porter une attention particulière à la protection des droits des femmes, des enfants, des migrants et des défenseurs des droits de l’Homme.

La FIDH a en outre insisté sur l’importance d’une formation et d’un mandat droits de l’Homme des troupes africaines d’intervention – comme la Force internationale neutre qui devrait intervenir à l’est de la RDC, et des missions de maintien de la paix.

Enfin, la FIDH a présenté des recommandations concrètes au CPS en matière de protection des droits humains pour le règlement des conflits en RDC et au Mali, à la veille d’une réunion du CPS sur ce dernier pays.

Pour aller plus loin :

- Déclaration de M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l’Union africaine à l’issue de l’audition
- Communiqué de presse du Conseil de paix et de sécurité à l’issue de l’audition

## > INTERVIEW

### « La situation dans le Nord est toujours aussi épouvantable »

Entretien avec Moctar Mariko

Président de l’Association malienne des droits de l’Homme (AMDH)

#### Comment a évolué la situation dans le nord du Mali ces derniers mois ?

La situation dans le Nord du Mali n’a pratiquement pas évolué pour nous. D’un point de vue humanitaire, on vient de m’informer qu’au Nord du Mali, depuis la mise en place du corridor, beaucoup de familles n’ont pas reçu un grain de riz. Aussi, le droit à l’éducation est inexistant, les écoles ayant fermé. Le droit à la santé est également bafoué. Il n’y a plus



**“La charia continue à être appliquée à Gao et à Tombouctou. Il n’y a plus de liberté de circulation.”**

de spécialistes dans les hôpitaux. Les personnes âgées et les personnes atteintes de diabète ou d'hypertension voient leur état de santé se dégrader, faute d'accès à des soins adaptés. La charia continue à être appliquée à Gao et à Tombouctou. Il n'y a plus de liberté de circulation, les gens ne peuvent plus vaquer à leurs occupations. Et dès qu'un homme et une femme se promènent ensemble, on leur demande systématiquement s'ils sont mariés. Pour toutes ces raisons, nous pensons que la situation au nord Mali n'a pas vraiment évolué.

### **Quelle est le rapport de force entre les différentes factions au Nord en ce moment ?**

Présentement au Nord du Mali, se trouvent le Mouvement pour l'unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao) et « Ançar Dine » (Défenseur de l'Islam). Le Mujao est composé de milices arabes et de certains combattants d'origine Songhai. Ils occupent actuellement Gao et Tombouctou. Ançar Dine est uniquement basé à Kidal. Près de Gao, notamment dans le cercle de Ménaka, on trouve également des éléments du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA). Ils sont également présents aux frontières algériennes et burkinabées. De ces trois forces en présence, l'on peut dire aujourd'hui que la plus dominante est le Mujao.

### **De quelle façon, ces différentes factions affectent la vie des populations ? Tout à l'heure vous me parliez des entraves à la liberté de circulation, etc... Est ce que vous auriez d'autres exemples ?**

Des exécutions sommaires sont toujours perpétrées. La section AMDH de Gao vient de me rapporter des informations selon lesquelles à Ménaka, un jeune homme a été tué par balle par des éléments du MNLA pour avoir refusé de leur donner son téléphone portable. Beaucoup d'exemples de ce genre nous ont été rapportés dans la région de Gao. Le MNLA a été défait (par le Mujao) dans la ville de Gao. Ses hommes se sont donc repliés à la périphérie de la ville et s'attaquent maintenant à de paisibles pêcheurs et agriculteurs pour survivre. Indépendamment de cela, la charia est toujours en vigueur à Gao, à Tombouctou et à l'intérieur de ces deux régions. Et si les amputations ont cessé, la privation de liberté est vraiment totale.

### **Savez-vous pourquoi les amputations se sont ralenties ?**

Parce que la population s'est révoltée. La jeunesse à Gao et à Tombouctou a commencé à protester contre ces amputations et contre la privation de liberté il y a déjà quelques mois. Ils ont arrêté les amputations, mais les gens ne peuvent toujours pas regarder la télé ou fumer des cigarettes. Ils sont des prisonniers. Mais la population est en train de s'organiser, et réfléchi aux moyens de faire barrage à ces imposteurs. Aussi, nous assistons à un phénomène très inquiétant : le Mujao fait de la récupération sur le terrain. Il tente de corrompre (avec de l'argent) les imams pour que ces derniers expliquent aux jeunes que la charia est compatible avec la culture du Nord et avec la privation de libertés publiques.

### **Avez-vous des informations sur comment ces jeunes et ces femmes se sont regroupés, ou organisés pour dénoncer les violations et faire en sorte qu'elles soient moindres voire qu'elles cessent totalement ?**

Il s'agit ici de soulèvements spontanés. Les populations en avaient véritablement assez. Mais il semble que ces soulèvements aient été impulsés par des éléments de l'ethnie Songhai. Ce sont eux qui ont dit à la population qu'elle devait faire barrage aux exécutions et aux privations de liberté.

### **Et aujourd'hui, qu'en est il ? Ces soulèvements populaires perdurent-t-ils ?**

Ces mouvements sont relativement nouveaux. Mais, comme je vous le disais, le Mujao tente de compromettre la jeunesse, notamment grâce à de l'argent et par l'intermédiaire de certains imams. Cela entraîne des divisions, détruit les liens entre les jeunes et affaiblit leur mouvement. Si un jeune est en mesure de mobiliser tout un quartier contre les forces en présence, il suffit d'aller voir ses parents et de leur donner beaucoup d'argent pour qu'il se taise. Cet argent, le Mujao l'a notamment tiré de la libération des otages espagnols. Le récent rapport de la FIDH et de l'AMDH « Crime de guerre au Nord Mali » a souligné la présence de groupes d'autodéfense et de milices armées créés ou réactivés pendant la crise. Ces groupes défendent les populations ou leurs groupes ethniques et se sont dans certains cas rendus responsables de violations contre les populations civiles touaregs dans les régions de Tombouctou et de Gao, avez-vous des éléments d'informations sur ces événements ? Ces groupes sont aujourd'hui presque tous disloqués et se situent près de Mopti

**“Des exécutions sommaires sont toujours perpétrées. A Gao, un jeune a été tué par balle par le MNLA pour avoir refusé de leur donner son portable.”**

**“Le Mujao corrompt les imams pour qu'ils expliquent aux jeunes que la charia est compatible avec la culture du Nord et avec la privation de libertés publiques”.**

et Douentza, la zone tampon entre les zones occupées et le Sud du Mali. A l'heure actuelle, les milices présentes au nord sont pour leur quasi-totalité des milices arabes, très proches du Mujao. Ce sont même elles qui aujourd'hui alimentent le Mujao. Ces groupes d'autodéfense, qui au départ prenaient automatiquement la défense des populations noires et qui souvent s'attaquaient à des petits camps de touaregs, ont disparu au Nord et se trouvent vers le Sud. L'une de nos sections au Nord avait commencé une enquête car effectivement, on avait appris que ces groupes d'autodéfense en voulant protéger leurs ethnies avaient commis quelques exactions. Si il y a eu des exactions, notre section n'a malheureusement pas encore pu les documenter avec précision en raison de la dégradation de la situation dans cette zone. Comme vous pouvez le constater dans le rapport, nous avons tenté d'approcher les dirigeants des groupes d'autodéfense Songhai et ils nous avaient dit que les camps qu'ils avaient attaqués étaient des camps militaires, et qu'ils les avaient considérés comme des combattants et non comme des populations civiles. On n'a pas vraiment pu approfondir cette enquête, mais nos sections sont sur place et essayent de travailler. Ce n'est pas facile avec l'occupation du terrain par le Mujao.

**“La délégation de la CPI ne s'est pas rendue au Nord. Ils sont allés au sud, dans les camps de réfugiés.”**

**Le 18 juillet, le gouvernement malien a saisi le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) pour qu'une enquête soit ouverte. Le dossier a-t-il avancé ?**

Tous les maliens sont inquiets et pensent que ce dossier ne va pas aboutir. Après la saisine, le procureur a envoyé une équipe d'analystes qui a interrogé presque toute la société civile et a pu joindre quelques victimes de viols et d'exactions. La délégation de la CPI ne s'est pas rendue au Nord. Ils sont allés au sud, dans les camps de réfugiés. Mais depuis leur départ, c'est le statut quo et il est maintenant temps que cette procédure soit réactivée afin que les cœurs puissent se vider de leur rancœur. Tous les maliens, en particulier ceux du nord attendent que justice soit rendue. Il est important que la CPI prenne à bras le corps la question de la lutte contre l'impunité avant que les populations du Nord ne décident de se faire justice elles-mêmes.

**“Cette intervention ne doit pas commencer par Gao, ni par Tombouctou, mais par Kidal ou Tessalit car c'est là qu'Ançar Dine a concentré tout son armement.”**

**Le gouvernement d'union nationale a-t-il pris des mesures concrètes pour lutter contre l'impunité en dehors de la saisine de la CPI ?**

Au Sud du pays, la justice tente de faire son travail. Et à chaque fois que nous apprenons des cas de torture, nous en informons le Ministère de la Justice. Les cas d'agression de journalistes et de citoyens font systématiquement l'objet d'ouverture d'enquête à Bamako. Mais ces dossiers, la plupart du temps, n'avancent pas. Est-ce dû à un manque de volonté politique ? Les juges ont-ils peur ? Difficile à dire, mais à chaque fois que nous, défenseurs des droits de l'Homme, les interrogeons sur l'avancement de ces dossiers, ils nous disent qu'ils font ce qu'ils peuvent. Le Ministère de la Justice a créé une commission, dont l'AMDH est membre, pour documenter les violations des droits humains. Cette commission enquête actuellement au Sud et tous les mois, une réunion se tient au cabinet du ministre pour faire le point sur les informations récoltées.

**Dans quelles conditions vos sections au Nord du pays travaillent-elles ?**

D'un point de vue sécuritaire, la situation est très compliquée. Par exemple, lorsque que le MNLA était encore à Gao, ils sont allés chercher notre représentant à la suite à d'une déclaration qu'il a faite sur RFI dans laquelle il condamnait les exactions commises dans la ville. Cependant, c'est notre bureau à Bamako qui continue d'envoyer des ordres de mission à nos sections au Nord pour vérifier et obtenir des informations du terrain. Nous sommes très régulièrement en contact avec eux, ce qui nous permet de vérifier les faits et d'écarter les rumeurs.

**Quel est votre avis sur une éventuelle intervention internationale sachant que le Conseil de sécurité devrait très prochainement se prononcer sur cette question ?**

Je pense que cette intervention serait la bienvenue même si elle ne pourra se faire sans dégâts collatéraux. Et elle doit se faire très rapidement, car comme je vous l'ai dit, le Mujao fait de la récupération et corrompt les populations. Des mariages sont organisés entre des éléments du Mujao et les populations civiles. Cette intervention ne doit pas commencer par Gao, ni par Tombouctou, mais par Kidal ou Tessalit car c'est là qu'Ançar Dine a concentré tout son armement. Ils y ont parfois été rejoints par des combattants du MNLA qui ont changé de camps. Si l'intervention commence par Kidal, il y aura beaucoup moins de dégâts car les positions des combattants sont beaucoup plus visibles. Contrairement à Gao ou à Tombouctou où elles sont au milieu des populations.

Il est vraiment temps d'agir. À Tombouctou, le Mujao a créé une prison pour femmes où toutes les nuits elles sont violées. Elles y sont amenées pour avoir porté un pantalon ou ne pas avoir porté le voile. C'est pour mettre fin à de tels actes de barbarie qu'une intervention est plus que jamais nécessaire. Les aides alimentaires et médicales n'arrivent pas réellement à Gao et à Tombouctou et seule une partie de la population en profite. Si cela dure, les populations seront obligées de s'allier au Mujao pour survivre – car se sont eux qui contrôlent l'aide alimentaire. Cela est très inquiétant. Ançar Dine et le Mujao recrutent également des enfants. Voilà comment ils procèdent : ils viennent vous voir à votre domicile, vous proposent de l'argent et vous proposent d'enseigner le Coran à votre enfant. Si vous refusez, on vous coupe les vivres.

Il s'agit ici d'enfants âgés de 10 à 12 ans qui, une fois enrôlés, arrivent à peine à tenir leurs fusils. A Gao et à Tombouctou on peut les croiser fréquemment parmi les groupes armés. Ces derniers proposent également de l'argent pour épouser les jeunes filles. C'est une stratégie déjà éprouvée pour que se tissent de véritables liens entre les autochtones et les groupes armés, ce qui pourrait compromettre la réussite d'une intervention militaire, si elle était trop tardive.

Propos recueillis le 16 novembre 2012

**“Ançar Dine et le Mujao recrutent également des enfants. Voilà comment ils procèdent : ils viennent vous voir à votre domicile, vous proposent de l'argent et vous proposent d'enseigner le Coran à votre enfant. Si vous refusez, on vous coupe les vivres.”**



UNION EUROPEENNE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La présente publication et certaines des activités présentées ont été réalisées avec l'aide de la Direction générale de la mondialisation (DGM) du ministère français des Affaires étrangères (MAE), de la Délégation de l'Union européenne (DUE) en Guinée.

Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de la FIDH et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de la DGM/MAE et de la DUE.



## Article I : Tous les êtres humains naissent libres

et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. Article II : Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire

dont une personne est ressortissante, que ce

# Organisations membres de la FIDH en Afrique

**Bénin**: Ligue pour la défense des droits de l'homme (LDDH)

**Botswana**: DITSHWANELO - The Botswana Centre for Human Rights

**Burkina Faso**: Mouvement burkinabé des droits de l'Homme et des peuples (MBDHP)

**Burundi**: Ligue burundaise des droits de l'homme (ITEKA)

**Cameroun**: Maison des droits de l'Homme du Cameroun (MDHC)

**Congo-Brazzaville**: Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH)

**Côte d'Ivoire**: Mouvement ivoirien des droits humains (MIDH)

**Côte d'Ivoire**: Ligue ivoirienne des droits de l'Homme (LIDHO)

**Djibouti**: Ligue djiboutienne des droits humains (LDDH)

**Ethiopie**: Human Rights Council (HRCO)

**Guinée Bissau**: Liga Guineense Dos Direitos Humanos (LGDH)

**Guinée-Conakry**: Organisation guinéenne pour la défense des droits de l'Homme (OGDH)

**Kenya**: Kenya Human Rights Commission (KHRC)

**Liberia**: Regional Watch for Human Rights

**Mal**: Association malienne des droits de l'Homme (AMDH)

**Mauritanie**: Association mauritanienne des droits de l'Homme (AMDH)

**Mozambique**: Liga Moçambicana

dos Direitos Humanos (LDH)

**Niger**: Association nigérienne pour la défense des droits de l'Homme (ANDDH)

**Nigeria**: Civil Liberties Organisation (CLO)

**République centrafricaine**: Ligue centrafricaine des droits de l'Homme (LCDH)

**République centrafricaine**: Organisation pour la compassion et le développement des familles en détresse (OCODEFAD)

**Ouganda**: Foundation For Human Rights Initiatives (FHRI)

**République Démocratique du Congo**: Association africaine des droits de l'Homme (ASADHO)

**République Démocratique du Congo**: Groupe Lotus

**République Démocratique du Congo**: Ligue des électeurs (LE)

**Rwanda**: Association pour la défense des droits des personnes et libertés publiques (ADL)

**Rwanda**: Collectif des ligues pour la défense des droits de l'Homme au Rwanda (CLADHO)

**Rwanda**: Ligue rwandaise pour la promotion et la défense des droits de l'Homme (LIPRODHOR)

**Sénégal**: Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme (RADDDHO)

**Sénégal**: Organisation nationale pour les droits de l'Homme (ONDH)

**Soudan**: African Center for Peace and

Justice Studies (ACPJS)

**Soudan**: Sudan Human Rights Monitor

**Tanzanie**: The Legal and Human Rights Center (LHRC)

**Tchad**: Association tchadienne pour la promotion et la défense des droits de l'Homme (ATPDH)

**Tchad**: Ligue tchadienne des droits de l'Homme (LTDH)

**Togo**: Ligue togolaise des droits de l'Homme (LTDH)

**Zimbabwe**: Zimbabwe Human Rights Association (ZimRights)

## Bureau Afrique de la FIDH

> **Marceau Sivideude**, Directeur basé à Nairobi Kenya  
msivideude@fidh.org  
Tél. + 254 736 247 503

> **Florent Geel**, Responsable  
fgeel@fidh.org  
Tél. + 33 1 43 55 25 18

> **Tchérina Jerolon**, Chargée de Programme  
tjerolon@fidh.org  
Tél. + 33 1 43 55 25 18

# fidh

[www.fidh.org](http://www.fidh.org)

[blog.gardonslesyeuxouverts.org](http://blog.gardonslesyeuxouverts.org)